COMBAT YNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA Confédération Nationale du Travail



AVRIL 2023/N°480

p.2

p.7

p.14

GRÈVE GÉNÉRALE RECOMBUSTIBLE

Le gouvernement ne comprend qu'un langage, grève, blocage et sabotage.



SOMMAIRE

ICI ET	MAIN	TENANI	「p.2 á	15
--------	------	--------	--------	----

La retraite avant l'arthrite

Nouvel accident mortel à Ugine Pas de justice ? pas de paix !

Rennes: évacuation de la maison du peuple

Expulsés par la mairie du PS

Travail buissonnier, démission présumée

Recueil de droits p.5

- People & Baby Le combat continue **p.6**

Flyer Patalevain Patalevain piétine nos droits

Grève féministe, syndicalistes sexistes

Réponse au journal Midi Libre **p.8**

Réforme d'heureux traîtres Compilation de communiqués p.10

 Et après, c'est tout de suite Prise de parole p.12

Retraites

Durcissons le rapport de force ! p.13

Flics, hors de nos facs! Communiqué

INTERNATIONAL p.16 à 17

Palestine p.16

CULTURE p.18 à 19

Saloper, bousiller le turbin L'art en Noir et Blanc

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

> Bureau confédéral 17 avenue de Gaulle 26200 Montélimar 06 52 17 93 54 mél : cnt@cnt-f.org

Alexan

1 Alsace
Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine Syndicats Gironde 36, rue

Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux 06 95 52 69 71 ul33@cnt-f.org Syndicats régionaux PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Mérignac Culture Aquitaine 36, rue Sanche-de-pomiers,

33000 Bordeaux **3 Auvergne**

Union locale CNT Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne Franche Conté

Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
http://www.cnt-f.org/_cntinterco-21_.html
06 01 22 17 94

Syndicat intercorporatif de

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT BP 30423, 35004 Rennes CEDEX

06 34 98 30 72 bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne BP 90009,

51201 Épernay CEDEX **8 Franche-Comté** Syndicats

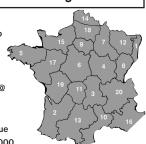
CNT Doubs c/o CESL, BP 121, 25014

c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cntdoubs@cnt-f.org
CNT Jura

Sur la Roche 39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France Union régionale CNT

33, rue des Vignoles, 75020 Paris 01 43 72 95 34 br.rp@cnt-f.org



10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT 6 rue d'Arnal 30000 Nîmes ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin 6, rue de Gorre, 87000 Limoges, cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT ur.lorraine@cnt-f.org UD CNT Moselle 5, place des Charrons, 57000 Metz

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT 33 rue Antoine Puget, 31 200 Toulouse Tél 07 81 10 63 66 midipyrenees@cnt-f.org

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32, rue d'Arras, 59000 Lille 03 20 56 96 10 ur59- 62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche cntmanche@cnt-f.org facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000 bâbords 61, rue Consolat 13001 Marseille

17 Pays la Loire voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT 20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT 44, rue Burdeau 69001 Lyon

La retraite avant l'arthrite

Chanson



n n'en veut pas Retire cette loi

Qui dit loi contre nos

choix

Dit en grève contre l'État Qui dit trime pour le patronat Dit prends ta canne chez pôle emploi

On veut vivre et pas crever Aimer rire s'émanciper S'autogérer comme l'été Retraités libres et en paix

Grève générale reconductible Pour la retraite avant l'arthrite

On n'en veut pas! Retire cette loi! (x3)

On n'en veut pas, on manifestera et on ne se pliera pas!

Qui dit thunes et actionnaires

Dit rancune contre les précaires Qui veut tes plumes et la terre Fume ta vie sur la misère Qui veut nos salaires en miettes Des croquettes pour ta retraite Qui veut ta tête tes pépettes C'est plus la dette que la fête

Grève générale reconductible Pour la retraite avant l'arthrite

On n'en veut pas! Retire cette loi!(x3)

On n'en veut pas, on manifestera et on ne se pliera pas !

CRÉDITS Chant & paroles : Daman Mix, mastering & vidéo : Louis Tintin Musique : Stromae

Écoute en-ligne sur: https://daman.bandcamp.com



Nouvel accident mortel à Ugine

Pas de justice? Pas de paix!

Ugine, Savoie, Rachid Azabi a trouvé la mort le jeudi 2 mars 2023 à la coulée continue, dans l'usine métallurgique Ugitech qui produit des aciers pour l'automobile, l'aéronautique, la construction. Cet accident survient un peu plus d'un an après le premier, en janvier 2022 qui a coûté la vie à Yassine Boufenzer dans le même atelier. En fin d'après-midi, Rachid Azabi a été écrasé dans la manœuvre d'un chariot élévateur à quelques mètres seulement du pont effondré l'an passé. Une enquête judiciaire a été ouverte auprès de la procureure de la République d'Albertville et l'entreprise n'est plus habilitée à communiquer d'infos sur l'accident. Les circonstances exactes de l'accident restent encore à préciser mais l'entreprise

laisse vite courir des bruits sur une possible « erreur humaine ».

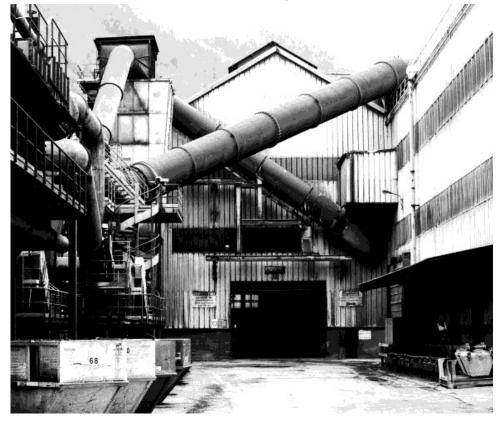
Au moins 39 ouvriers ont perdu la vie dans différents secteurs de l'industrie en 2022. Yassine fut l'une des premières victimes de l'année. À ce jour, aucun résultat d'enquête n'a été publié.

Nous savions que la disparition des CHSCT, entre autres, allait entraîner plus d'accidents et de maladies professionnelles. Leur existence est un conquis qui a été arraché par la lutte des classes laborieuses. Et comme toujours, les politiques, à la solde du patronat, baissent, par petites touches le plus souvent, les budgets alloués à ces structures, comme ils le font avec les services publics. Et, au bout d'un temps plus ou moins long, on entend : « Ça ne fonc-

tionne pas, il faut réformer ».

Les patrons ne souhaitent surtout pas que ces tribunaux et conseils de prud'hommes, qui les condamnent trop souvent à leur goût, aient un fonctionnement rapide et efficace. Pourtant, ces tribunaux et ces textes font partie de nos conquis et ils permettent d'arracher une prise en charge des personnes trop souvent condamnées à des santés fragiles et au handicap par un patronat qui estime que la prévention coûte trop cher. Nous devons nous battre, non seulement pour leur maintien et contre toutes les attaques en cours, mais aussi pour l'amélioration de leur situation et l'obtention de nouveaux droits.

L'accès à la « justice » pour les plus pauvres est souvent une utopie car nous vivons dans un monde où règne, en dernière instance, la loi du patronat, prêt à tout pour échapper à ses responsabilités. Nous nous battons donc contre une justice à deux vitesses, contre une justice de classe qui condamne trop souvent ceux qui luttent pour leurs droits et contre l'arbitraire, en même temps qu'elle regarde ailleurs quand il s'agit de condamner les plus forts. Mais nous nous battons aussi pour le maintien et l'amélioration des conquis que nous avons obtenus par la lutte. Il en va souvent de la vie des ouvriers et ouvrières qui sont parfois marqué·es à vie en raison de la politique néfaste menée par des patrons assoiffés de profits dans les entreprises et gouvernements à leur service. Pas de justice, pas de paix !



Jean-Luc, Interco 73

Rennes : la Maison du peuple évacuée violemment.

Un lieu d'organisation des luttes expulsé à la demande de la mairie PS.

UL-CNT35 condamne fermement la décision de la mairie de Rennes de faire évacuer par les forces de l'ordre la Maison du peuple, située dans l'ancien cinéma L'Arvor, 29 rue d'Antrain. Ce lieu était nécessaire à l'organisation collective du mouvement social contre la réforme des retraites.

En choisissant d'agir d'une manière plutôt que d'une autre, les forces politiques se révèlent toujours comme des partenaires ou comme des adversaires des mouvements sociaux. La situation actuelle ne déroge pas à la règle. Nous ne pouvons dès lors que constater que la majorité municipale fait délibérément entrave à l'expression populaire contre une loi inique, y compris en faisant usage de la force - usage qu'elle délègue bien commodément à la Préfecture et donc à l'État.

Soixante-deux personnes ont été interpellées au cours de cette intervention policière, avec des suites possibles pour chacune d'entre elles et des maltraitances que rien ne viendra jamais effacer. Soixante-deux interpellations dont la responsabilité repose entièrement sur la majorité municipale, dite « de gauche », de la ville de Rennes.

Il n'est pas encore trop tard pour

que cette majorité se place du bon côté de l'Histoire, en appui d'un des mouvements sociaux les plus puissants, les plus vastes et les plus enracinés depuis mai 68.

La balle est dans son camp : il lui suffit d'octroyer dès à présent un lieu adéquat permettant à la contestation populaire de se réunir et de s'organiser selon des règles démocratiques.

Mais de tels moments passent vite. Les organisations membres de la majorité municipale seraient bien inspirées de les saisir tant qu'il en est encore temps.

UL-CNT 35



Travail buissonnier, démission présumée

Du turbin à la clef des champs, le chemin se rétrécit.

a nouveauté : la « présomption de démission » en cas d'abandon de poste

Avant, on pouvait tenter un abandon de poste pour se faire virer, et ainsi éviter la démission qui n'ouvre aucun droit au chômage. Déserter sans justificatif, sans jamais se repointer. Parfois, ça ne marchait pas, l'employeur ne pouvant lancer aucune procédure de sanction. Il privait ainsi le/la salarié·e de l'issue escomptée : être licencié·e pour faute et aller s'inscrire à Pôle Emploi. Ce genre de stratégie est bientôt à classer histoire ancienne. La récente loi dite « marché du travail » a créé une « présomption de démission »(1).

Lors des six premiers mois de 2022, selon une étude du ministère du Travail, « environ 70 % des licenciements pour faute grave ou lourde dans le secteur privé sont motivés par un abandon de poste ». Soit 123 000 salarié·es du privé (dont 116 000 en CDI), parmi lesquel·les 50 000 ont fait valoir leurs droits à indemnisation chômage. Ce sera bientôt impossible.

Concrètement, suite à un abandon de poste, l'employeur devra mettre le/la salarié·e en demeure de justifier son absence ou de réintégrer son emploi dans un certain délai, envisagé à « quinze jours calendaires » (fixé par le décret d'application qui devait tomber avant fin mars). Tout cela en lettre recommandée avec accusé de réception ou en remettant la lettre en main propre contre récépissé signé. Et si après le délai imparti mentionné par la mise en demeure, le/la salarié·e n'a ni justifié son absence ni réintégré son

Menacer son taulier mais de bonne foi

Menacer son employeur de le coller au tribunal, mais sans passer l'acte, peut être interprété comme une mesure d'intimidation et sanctionné par des juges comme « abus du droit d'agir en justice ». Un conducteur du métro parisien se voit menacé par un chef d'une convocation à un entretien préalable à sanction disciplinaire. En retour, il menace son supérieur d'un dépôt de plainte au comico. Le conducteur a été viré pour faute grave. Après le prud'hommes, et la cour d'appel, la cour de cassation confirme que l'employeur était dans son bon droit et le salarié de mauvaise foi (Cass. soc. 7-12-2022 n° 21-19.280), d'autant qu'il avait déjà fait le même coup auparavant.

Pour autant, impossible d'être viré pour avoir porté plainte au pénal contre son taulier ou avoir témoigné en justice contre lui. Selon la jurisprudence, le licenciement est alors nul (Cass. soc. 29-10-2013 n° 12-22.447; Cass. soc. 9-10-2019 n° 18-14.677), y compris s'il prétend sanctionner l'éventualité d'une action en justice contre l'employeur (Cass. soc. 21-11-2018 n° 17-11.122). C'est la menace faite de mauvaise foi qui rend le/la salarié·e

poste de travail, iel sera considéré·e comme démissionnaire. Iel ne pourra donc pas prétendre aux allocations chômage.

Cet abandon de poste transformé en démission par l'employeur pourra être contesté devant les prud'hommes pour tenter de faire requalifier la démission en licenciement sans cause réelle ni sérieuse. Il faudra pour cela prouver que l'absence était justifiée (raison de santé, exercice du droit de retrait, manquements reprochés à l'employeur, par exemple harcèlement...).

Nico. SINR44

(1) Art. 4, loi n° 2022-1598 du 21 déc 2022, publié le lendemain au Journal Officiel.

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello N° de CPPAP : 0623 S 0651 Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT Stics 13 c/o 1 000 Bâbords 61, rue Consolat 13001 Marseille **Administration**

cs-administration@cnt-f.org C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Abonnements cs-administration@cnt-f.org C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Impression sur papier certifié PEFC **Imprimerie Étoile** Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes!

La justice hésite à blanchir People & Baby,

Rien n'est perdu, le combat continue!

e mercredi 8 mars, nos camarades de l'ex-section CNT People & Baby passaient en cassation face à leur ancien employeur. La solidarité à l'œuvre depuis le début de cette lutte s'est à nouveau exprimée et nous tenons à remercier chaleureusement toutes les organisations et les camarades qui nous ont apporté leur soutien, que ce soit lors du rassemblement à Paris (Solidaires, Sud Commerces, Supap-FSU, SNPPE, CGT SMAST, CGT Précaires Montreuil, Commission de Mobilisation du Travail Social Île-de-France, IRTS Montrouge Mobilisé·es, LFI) ou lors d'actions menées par nos camarades de la CNT dans d'autres départements (38, 50, 44, et 67 notamment) : collages, tractages, prises de paroles, ...

Alors que la juge en appel et le

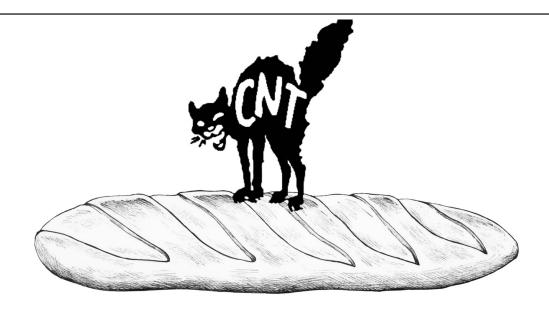
conseiller rapporteur de la Cour de cassation se focalisaient sur les arguments du patron de cette chaîne de crèches, déniant toute forme de discrimination syndicale et laissant présager un « rejet non spécialement motivé », les magistrats ont décidé de renvoyer l'affaire devant une formation statuant au fond, le 17 mai prochain. Ceci a été rendu possible grâce à l'acharnement de nos avocates et aux pièces accablantes dans le dossier, notamment le PV de l'Inspection du travail et les documents récupérés lors de la perquisition du siège de l'entreprise.

Même si nous étions sûres de notre combat et de nos arguments, nous craignions une conclusion plus amère. Mais comme l'a si bien exprimé notre avocate, « trop de coïncidences tuent le hasard » : au bout d'un moment, les preuves accumulées contre People & Baby et la Ville de Paris s'attaquant à notre activité syndicale de l'époque ne pouvaient pas être le fruit du hasard, mais bien le résultat d'une volonté de destruction de la section syndicale et de ces femmes en lutte.

Cette lutte est le miroir de ce que nous renvoient les camarades : la chaleur, la solidarité, la constance et la détermination ! Nous n'avons rien lâché ! Quel que soit le résultat le 17 mai, on ne ressentira aucun regret, tant la chaleur et la camaraderie auront été présentes durant toute cette lutte !

Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Santé, du Social et des Collectivités Territoriales - Région Parisienne (SSCT-RP)





LA BOULANGERIE BIO & "SOLIDAIRE" PATALEVAIN PIETINE NOS DROITS

- Heures impayées
- Majoration d'heures sup et de jours fériés non rémunérées
- Certaines indemnités de fin de contrat non versées
- Contrats non respectés
- Salaires minimums conventionnels bafoués
- Licenciements et rupture conventionnelle irrégulières
- Conditions de travail dégradées
- Ex-salariées dénigrées...

SOLIDARITÉ AVEC LES EX-SALARIÉ·ES

EN LUTTE



SYNDICAT CNT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE



Grève féministe et syndicalistes sexistes

Droit de réponse au journal Midi Libre, et communiqué aux organisations nîmoises.

ans l'édition nîmoise du *Midi Libre* du 9 mars 2023, notre organisation syndicale a été explicitement mise en cause dans
un article intitulé « *Nîmes* : une "grève féministe" chaotique ».

Nous avons sollicité la publication d'un droit de réponse dans ce journal afin de donner notre version des faits et de rectifier plusieurs erreurs factuelles.

Nous avons pris le parti d'accompagner cette demande de droit de réponse du présent communiqué plus détaillé, adressé aux organisations nîmoises afin de préciser un certain nombre de points.

La CNT est présentée comme une organisation anarchiste par le Midi Libre, ce qui ne correspond pas à la réalité. La CNT30 est un syndicat professionnel doté d'un bureau dûment déposé en mairie, il dispose d'un local syndical prêté par la mairie de Nîmes, il compte des sections dans plusieurs établissements ainsi que des représentant es et des élu·es du personnel qui défendent au quotidien les droits de leurs collègues. La CNT revendique l'héritage historique du syndicalisme révolutionnaire, courant important du syndicalisme français, puisqu'il a joué un rôle majeur dans la création de la CGT en 1895 et a contribué à la rédaction de la Charte d'Amiens en 1906, ce texte fondateur dont se revendiquent nombre de grandes centrales syndicales actuelles, sans toujours l'appliquer. La CNT participe pleinement au conflit actuel pour la défense des retraites, par des actions et des journées de grève. Elle n'a de leçon de syndicalisme à recevoir de personne. Elle n'est en aucun cas une organisation politique.

Selon *Midi Libre*, des membres de la CNT ont tenté de s'imposer en tête de cortège : cette affirmation relève d'une allégation mensongère relayée par le journal, sans recueillir notre version. Elle met en cause l'honneur des militantes et des militants présents sur place, respectueux des usages et de la diversité syndicale. Les personnes en question se trouvaient sur le côté du cortège, attendant son départ :



elles n'ont à aucun moment tenté de s'imposer en tête de cortège. Une militante de la CNT se trouvait au sein du groupe de femmes qui devaient prendre la tête de la manifestation en ce 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et minorisées de genre. Notre camarade a été violemment prise à partie : il lui a même été dit par un membre du service d'ordre intersyndical: « Soit tu baisses ton drapeau, soit tu retournes dans ta cuisine » comme le relate l'article du Poing (1). Le motif de son rejet est qu'elle portait un drapeau aux couleurs de la CNT et qu'elle n'avait rien à faire là, vu qu'elle représentait un syndicat. Fort à propos, elle s'est étonnée que ses interlocuteurs considèrent enfin la CNT comme un syndicat vu que notre organisation n'a jamais été invitée localement aux réunions intersyndicales de l'actuelle mobilisation contre la réforme des retraites qui se veut unitaire. Il est terriblement paradoxal de reprocher à la CNT de ne pas être intégrée à l'intersyndicale quand on organise son rejet à l'échelle locale depuis de nombreuses années. De nombreux autres syndicats départementaux de la CNT participent pleinement à des intersyndicales larges et unitaires sans que cela ne pose de problème à personne. Il y a sans doute une spécificité gardoise qui mériterait d'être décryptée.

Par ailleurs, d'autres propos et comportements sexistes, discriminatoires ou LGBTphobes ont été à déplorer lors de cette même journée. Nous les dénonçons avec la plus grande fermeté et apportons tout notre soutien aux personnes qui en ont été victimes. Nous invitons les organisations gardoises à faire de même sans ambiguïté et à mettre en place en interne les actions ou les formations nécessaires pour que de tels actes ne se reproduisent plus.

Toujours selon Midi Libre, les membres de la CNT « ont été exclus manu militari [du cortège] par le service d'ordre de la CGT ». Il s'agit d'une présentation erronée des faits : ce sont quelques membres du service d'ordre de l'intersyndicale qui, s'écartant de leur mandat de protection, sont venus agresser verbalement et physiquement plusieurs membres de la CNT qui se trouvaient à l'extérieur du cortège. Ils ont sans doute estimé qu'éjecter physiquement une militante du carré de tête féminin serait un peu déplacé pour un 8 mars. L'ensemble des membres de la CNT qui étaient présent·es a toutefois

pu participer à la manifestation jusqu'à son terme, devant la Préfecture de Nîmes. Nous avons salué la participation de nombreuses jeunes femmes venues revendiquer leurs droits et nous les avons soutenues en leur tendant notre micro pour qu'elles puissent s'exprimer librement dans l'espace public. Nous considérons que leur présence était la bienvenue et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter du fait qu'elles seraient « incontrôlables car sans leader ». Véhiculer l'image de femmes hystériques, inorganisées, incapables de se contrôler, relève d'un stéréotype sexiste qui a la vie dure, mais que nous ne cesserons de condamner jusqu'à ce qu'il ne soit plus qu'un mauvais souvenir. À l'heure où certaines grandes centrales syndicales s'accrochent à un fonctionnement pyramidal désuet, tout en déplorant la faible syndicalisation des jeunes, les événements du 8 mars à Nîmes nous semblent dommageables pour l'ensemble du mouvement syndical et, au-delà, pour la défense des droits des femmes.

CNT 30

1. https://lepoing.net/8-mars-a-nimes-soit-tu-baisses-ton-drapeau-soit-tu-retournes-dans-ta-cuisine/



Réforme d'heureux traîtres

Contre la guerre aux pauvres, construisons la lutte des classes

e gouvernement a engagé depuis janvier une nouvelle « réforme » des retraites pour

- repousser l'âge de départ à 64 ans minimum ;

- nous obliger à cotiser pendant 43 ans pour avoir une retraite complète.

La Confédération Nationale du Travail a dénoncé dès le 12 janvier le braquage des revenus du travail qui est en cours avec cette nouvelle réforme.

■ Un système en rien menacé

Le gouvernement dit vouloir protéger le système par répartition alors même que le Conseil d'orientation des retraites explique, dans son dernier rapport, que ce système n'est pas menacé et que les déséquilibres sont minimes et provisoires.

Et si vraiment les cotisations manquent, c'est parce que les salaires sont écrasés sous 1,6 Smic et que les cotisations sociales sont rabotées.

■ Des cotises, pas des « charges »

Or les cotisations sociales ne sont pas des charges! Jamais les travailleur euses ne devraient les appeler ainsi. Les cotisations sont une partie de nos salaires. Ce sont elles qui financent l'assurance-maladie, le chômage, la formation, l'aide aux familles ou la retraite.

Aujourd'hui le piège s'est refermé: peu de cotisations (pour faire plaisir au patronat, par manque de partage du travail et par captation des gains de productivité par les patrons), donc peu de chômage, peu de retraites et la misère pour

les travailleur·euses.

■ Cadeaux de plus au patronat

Travailleur-euses qui doivent en plus financer les réductions d'impôts des parasites patronaux, ce que démontrent la contribution française au Pacte de Stabilité Européen et le Projet de Loi de Finances 2023. Si l'État veut récupérer sur le dos des travailleur-euses entre 8 et 12 milliards par an, c'est pour les filer au patronat.

■ Des exclu·es par millions

Couplée à la diminution des durées d'indemnisation du chômage, cette réforme va augmenter le nombre de travailleur·euses qui ne bénéficieront jamais d'une retraite complète, qui ouvriront leurs droits sans plus être en bonne santé, voire qui, usé·es par le travail, n'atteindront jamais l'âge requis.

Selon la Dares, 1 personne sur 2 est sans emploi entre 55 et 64 ans et 2 personnes sur 3 sont sans emploi entre 60 et 64 ans! Et encore, 27,6 %



d'entre eux travaillent à temps partiel!

Comment cotiser correctement sans travail? De quoi vivre en attendant une retraite toujours repoussée?

■ Crevé·es avant

Sans oublier que beaucoup de travailleur-euses pauvres ne verront jamais la retraite : ils et elles seront morts avant. Un quart des hommes parmi les 5 % les plus pauvres décèdent avant 62 ans. Ceux-là mourront littéralement au boulot.

Les classes dirigeantes, les capitalistes n'ont jamais admis qu'il puisse être possible de découpler le salaire de l'emploi, ce que le projet originel des retraites prévoyait pourtant. Ils ont vite transformé la retraite en rétribution différée de cotisations prélevées au cours de la carrière.

■ Femmes, premières victimes

Sur un plan féministe, la Confédération Nationale du Travail apporte son soutien, comme elle le fait en toute période, aux femmes qui, le 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes, et tous les autres jours de grève, portent dans la rue leurs revendications de travailleuses. Elles mènent la bataille contre le patriarcat qui, accumulant les violences à leur encontre, les conduit à la marginalisation et à une pauvreté supérieure à celle des hommes.

Cette réforme des retraites, comme toutes les réformes libérales, est d'abord une attaque contre les plus faibles. Les salaires plus bas et les carrières plus incomplètes des femmes en font, ici encore, les premières victimes.

■ Tout reprendre en main

La Confédération Nationale du Travail appelle les travailleur euses à mener bataille contre l'idéologie de prédation des capitalistes et leurs larbins du gouvernement, à cesser le travail puis à décider eux-mêmes quoi et comment produire, à socialiser la production et à dégager les exploiteurs.

Un mouvement dur, accompagné

de toute action à même d'entraver la machine économique, est notre chance de faire reculer ce gouvernement.

Mais la grève générale est aussi pour les anarcho-syndicalistes et les syndicalistes révolutionnaires la première étape pour une reprise en main des outils de production par les travailleur-euses. C'est bien l'expropriation des patrons et des mandataires des sociétés qu'il faut viser, au-delà de cette ravageuse réforme des retraites. Contre la guerre aux pauvres, construisons la lutte des classes.

Toutes et tous ensemble, bloquons la machine!

C'est nous qui produisons, c'est nous qui décidons! ●

Compilation des communiqués confédéraux contre la réforme des retraites

Comité de rédaction du Combat Syndicaliste



Et après, c'est tout de suite

La mobilisation contre la casse du sytème des retraites ouvre la voie à d'autres luttes.

e texte ci-joint est la rédaction d'une prise de parole d'un camarade lors d'une manif contre la réforme des retraites dans la Drôme.

« On est monté sur cette tribune plusieurs fois pour exposer nos arguments et vous ici vous savez très bien que cette réforme n'est pas là pour sauver notre régime de retraite ou le rendre plus juste.

Alors évidemment 64 ans, c'est non, c'est la revendication du moment. Mais après ? Quand on aura gagné cette bataille-là, parce qu'on va gagner ! Alors après, qu'est-ce qu'on va faire ? Est ce qu'on va accepter l'explosion des inégalités ?

En France, cinq personnes possèdent autant que 27 millions d'autres.

Il paraît que c'est « la fin de l'abondance » ? Pour les 10 millions de Français·es qui survivent sous le seuil de pauvreté, peutêtre mais pour les actionnaires : 80 milliards d'euros en une année, directement dans la poche des plus riches. Quel mépris !

Donc, quand on aura gagné cette bataille des retraites parce qu'on sait très bien où aller chercher l'argent, qu'est-ce qu'on va faire?

Est ce qu'on va accepter l'inaction d'un gouvernement qui se demande encore « Qui aurait pu prédire la crise climatique ? » et qui assume une augmentation des températures de quatre dégrés dans notre pays ? Un mossieu Veran qui nous accuse, nous, aujourd'hui, d'être responsables

d'une catastrophe écologique parce qu'on se bat pour ne pas mourir au travail ?

Un président qui décore Jeff Bezos d'une légion d'honneur. Quel mépris!

Alors, quand on aura gagné cette bataille des retraites, parce que cette réforme n'est pas une nécessité mais un choix gouvernemental, qu'est-ce qu'on va faire ?

Est ce qu'on va accepter la casse de nos services publics? Dans l'éducation par exemple, les réformes se succèdent toujours pour le pire, le pire pour les personnels, mais surtout le pire pour nos jeunes. Les soignantes non vaccinées sont toujours suspendues alors que toutes les autres mesures sanitaires sont levées. Les conditions de travail à l'hôpital sont inhumaines. Le pire pour les soignantes, le pire pour les soignées. Quel mépris!

Alors, quand on aura gagné cette bataille des retraites, on doit gagner parce que 25% des plus pauvres sont déjà morts à 64 ans, alors après ça qu'est-ce qu'on va faire?

Une grève générale contre les usines à pesticides, une pour la régulation des loyers, une pour stopper les usines d'armements, une autre pour la démocratie directe au niveau communale, une autre pour l'interdiction des SUV, des yachts et des avions, une pour l'annulation des lois anti-exilé-es, une pour l'égalité de revenu des femmes, etc., etc.

On ne va pas attendre qu'un jour peut-être tout le système s'ef-

fondre, bien trop tardivement, sur nous et les restes du monde.

Cela fait des mois qu'on se rencontre, on échange, on discute et en fait on veut plus! On veut plus que le retrait de cette réforme, on veut l'égalité entre les hommes et les femmes, on veut imaginer un futur vivable pour nos enfants, avec de l'eau potable et de l'air respirable, on ne veut plus de travailleuses et travailleurs qui souffrent car iels sont maltraité·es, on veut avoir du temps libre et être en bonne santé pour en profiter, on ne veut pas voir l'armée entrer à l'école avec le SNU, on ne veut plus de migrant·es qui se noient, on ne veut plus de femmes qui meurent sous les coups, on ne veut plus d'enfants qui dorment dans la rue.

■ Et sourtout, on sait que c'est possible

C'est possible, si nous les citoyens, les citoyennes, on se réapproprie les outils de la lutte.

Luttons dans les entreprises, les administrations, les écoles, les hôpitaux, les crèches, luttons partout. Rien n'est à eux, tout est à nous, il suffit de s'en saisir.

La tâche est immense, alors posons dès ce printemps la première pierre d'autres mondes, au lieu de se contenter d'un vague coup de peinture ou d'éviter le démantèlement des acquits : dégageons pour commencer la clique macroniste. Prenons partout nos vies en main, au lieu de les laisser se faire démolir par les gouvernements et le système productiviste ».

David – CNT 26



La retraite à 49.3 ans!

Durcissons le rapport de force!

autoritarisme du gouvernement ne connaissant plus de borne, la réponse des travailleur·euses se devait d'être à la hauteur des attentes.

À Toulouse, plus de 120 000 personnes ont bravé la pluie et les appels du pied du gouvernement qui, les jours précédents, avait tout fait pour tenter de sauver les meubles d'une mobilisation qui s'annonçait déjà comme colossale. Les prières des élu·es appelant à la responsabilité n'y ont rien fait. Pire, ils ont accéléré la nécessité d'un durcissement de la riposte des travailleur·euses envers cette contre-réforme inique.

Déjà, les camarades s'étaient positionné-es le matin sur des points de blocage aux entrées de la ville pour tenter de faire de Toulouse une ville morte. Opération réussie dans l'ensemble, même si la mobilisation dans les administrations aurait pu être plus conséquente.

L'événement a marqué les esprits mais il n'est pas encore temps de baisser la garde. Il convient de frapper un grand coup par des prochaines mobilisations encore plus massives. Pour cela, quelques rappels essentiels.

Le droit de grève est un droit fondamental pour tout·e travailleur·euses et aucun patron ne peut s'y opposer ou vous exposer à des représailles si vous l'exercez. En outre, les syndicats proposent des caisses de grève pour amortir le choc chez les plus précaires. Faitesvous connaître auprès de vos sections de manière à pouvoir en bénéficier. Enfin pour celles et ceux qui hésitent encore, ce projet et la politique autoritaire à laquelle il appartient concerne tout le monde, ne serait-ce que par la solidarité qu'il doit inspirer envers celleux qui en souffrent depuis toujours et qui vont devoir encore trimer plus longtemps pour des salaires de misère

Pour elles, pour eux, il est impératif que nous soyons encore plus nombreux euses les prochains jours.

Aussi, n'attendez pas que l'information vienne à vous. Prenez l'initiative d'aller la chercher pour localiser les actions prévues et vous donner les moyens de s'opposer à cette contre-réforme.

CNT Industries et Services 31

Flics, hors de nos facs!

Gardes-à-vue, côtes cassées, menaces de mort et de viol ; la police dans ses oeuvres...

undi 23 janvier 2023, en plein mouvement contre la réforme des retraites et dans le cadre des assemblées générales organisées dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), plusieurs étudiant·es ont occupé l'Espace associatif et culturel du Campus Condorcet, à Aubervilliers (93). En moins d'une heure et à la demande du président du campus, Pierre-Paul Zalio, la police est intervenue, arrêtant une trentaine d'étudiant·es. Placé·es en garde à vue pendant 22 heures, les étudiant·es ont subi une violence physique et verbale révoltante : côtes cassées, propos d'extrême droite, menaces de mort et de viol, etc.

La rapidité de l'intervention policière montre combien la gestion du Campus Condorcet, un établissement relevant d'un partenariat public-privé, est marquée par une véritable frénésie sécuritaire, visible lorsque l'on voit les barbelés et les fossés entourant plusieurs bâtiments, ainsi que les nombreuses caméras qui surveillent chaque recoin du campus dont l'accès est contrôlé par badge.

Cette intervention policière témoigne également de la violence dont sont victimes quotidiennement les habitant-es des quartiers voisins, qu'il s'agisse d'Aubervilliers ou de Saint-Denis, comme cela a été le cas mardi 21 février, lorsqu'un jeune du quartier a été arrêté après avoir été poursuivi par la police au sein même du campus.

Aujourd'hui, les étudiant es mobilisé es ont réussi à investir le même bâtiment en bois dont l'occupation avait conduit aux interpellations. Inaugurée le 17 février, l'ACABane est un espace qui se veut autogéré et qui accueille non seulement les activités des étudiant·es, mais aussi celles d'autres collectifs locaux. qu'iels se mobilisent contre la réforme des retraites ou contre les violences policières.

Nous exigeons que ce nouvel espace de lutte et d'organisation soit respecté et que la politique sécuritaire insensée dans les établissements d'ESR prenne fin. Nous dénoncons aussi la manière dont les présidents d'université et autres responsables d'établissements d'ESR implanté·es sur le campus font la sourde oreille et fuient leurs responsabilités sous prétexte que le président du campus a le contrôle des interventions policières et de la fermeture des bâtiments à la moindre crainte d'organisation sociale.

Contre la loi des flics et des patrons, démocratie directe! Autogestion

Signature : STE 93







INTERN

Palestine

Solidarités malgré ces temps de cendres

Il est plus que jamais crucial de tisser des solidarités avec les Palestinien·nes.

i la situation en Palestine ne s'est jamais améliorée ces dernières années, voire décennies, l'actualité n'est vraiment pas porteuse d'espoir.

Les Palestinien·nes sont acculé·es de toutes parts, aucun gouvernement ne prend la peine de se pencher réellement sur le sort de cette terre et de ses habitant·es. Tout au plus, certains États condamnent mollement Israël à chaque nouvelle vague de construction de colonie ou à chaque incursion de l'armée en territoire occupé, offensives suivies bien entendu de leur lot de morts, de blessé·es et de détentions arbitraires.

Si on ajoute à cela la reprise du pouvoir par Benjamin Netanyahou, allié à l'extrême-droite, l'avenir est de plus en plus sombre pour les Palestinien·nes et la Palestine.

■ L'apartheid à la trappe

L'an dernier, un rapport d'Amnesty

International avait pourtant bien qualifié la situation là-bas de situation d'apartheid, mais ce rapport est passé sous silence par des États qui refusent de s'opposer à Israël pour des raisons économiques et géopolitiques.

■ Génération no future

Reste qu'en Palestine, des enfants meurent sous les balles dans l'indifférence générale, que d'autres sont rendus handicapé·es à vie (les soldats israéliens tirent dans les genoux des très jeunes pour les mettre dans l'incapacité de se déplacer, de travailler et bien entendu de se révolter), que les détentions administratives (1) continuent d'être monnaie courante, et qu'Israël se permet d'exiler de force un avocat franco-palestinien (2) sans que la France ne lève le petit doigt. Bien au contraire, Macron a reçu récemment Netanyahou, certainement pour le féliciter de sa manière de gouverner.

Les dernières nouvelles que le groupe de travail (GT) Palestine a reçu des camarades de Palestine sont assez sombres: les jeunes ont peu d'espoir et préfèrent finalement mourir en martyrs que de vivre emprisonnés avec la crainte d'être blessés, incarcérés... sans réel espoir de vivre un jour normalement et sans possibilité de résister. Israël est en passe de gagner la guerre d'une manière abjecte, en tuant toute envie de continuer de vivre d'un peuple entier, en lui interdisant de se déplacer, de vivre dignement, d'avoir accès aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs...

La Palestine et les Palestinien·nes ont plus que jamais besoin d'un soutien international qui s'est beaucoup réduit ces dernières années. Dénoncer leurs conditions de vie, de détentions et faire entendre leurs voix et leurs révoltes est primordial.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

1	
	Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de □ 30 € (soutien), □ 22 € (standard), à partir du numéro :
	Si réabonnement, merci de cocher la case :
	NOM ADRESSE
	PROFESSION MAIL
	Chèque à l'ordre du <i>Combat syndicaliste</i> à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas
ABONNEMENT	Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :
GRATUIT	durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.
	Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

ATIONAL

■ Tout sauf le silence

La CNT est signataire de la campagne BDS France (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) depuis de longues années. Un boycott qui est légal, malgré les attaques en justice en France. Face de cette propagande israélienne, le droit est venu renforcer le mouvement international BDS, comme de nombreux textes cités; notamment l'arrêt du 11 juin 2020 de la Cour européenne des droits de l'homme condamanant la France au

regard de la liberté d'expression.

Le GT Palestine essaie de suivre les actualités et appelle les adhérent-es qui le peuvent à rejoindre les actions de cette campagne localement.

De même, le GT Palestine entretient des relations avec le centre d'éducation populaire de Laylac à Dhesheih (participation financière mais aussi présence physique à des ateliers, à des projets pour les jeunes, les femmes...).

Le GT Palestine a plusieurs fois organisé des missions sur le territoire

palestinien, afin de mettre en place des projets, rencontrer les syndicats indépendants, ou simplement témoigner de ce qui se passe là-bas.

Les éditions RP ont édité avec le GT Palestine un livre de nouvelles de camarades palestiniens afin de continuer en France de faire entendre la voix des Palestinien·nes.

Tous ces projets (et bien d'autres) permettent de continuer à se tenir au courant de la situation en Palestine, permettent (même à petite échelle) à nos camarades palestiniens de sortir de leur isolement et d'essayer de construire des actions et des projets.

Liens vers quelques campagnes BDS récentes :

- les campagnes BDS: www.bds-france.org/
- le bilan 2022 : www.bdsfrance. org/bilan-2022-30-impacts-pour-lalutte-de-liberation-de-la-palestine/

Des articles réguliers pour s'informer sur la situation : https://agencemediapalestine.fr/ rubrique « articles » •

Les membres du GT Palestine du secrétariat international de la CNT-F

- 1. La détention administrative est un régime d'exception de l'État israélien. C'est une arrestation totalement arbitraire sans procès ou motif d'inculpation pour six mois renouvelables. Elle peut donc être très longue (plusieurs années). Elle se termine quand Israël le décide.
- 2. Salah Hamouri est un avocat franco-palestinien né à Jérusalem qui bénéficiait donc du statut de résident permanent. Il a été emprisonné de nombreuses fois par Israël sous le motif de soutien au Front Populaire de Libération de la Palestine. Il a fini par être expulsé de son pays en décembre 2022. Son titre de résident permanent lui a été enlevé. L'État français ne l'a jamais soutenu.

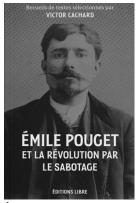


LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE!** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE!** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE!** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place!

Saloper, bousiller le turbin



Émile Pouget et la révolution par le sabotage,

éd. Libre, 250 p. 16€.



Histoire du Sabotage, Victore Cachard.

e court texte de 1910 de Pou-

éd. Libre, 310 p. 17€ (1).

get sur le sabotage n'est pas un écrit incantatoire mais bien le récit anarcho-syndicaliste d'une époque où les « pieds nickelés » sont des « personnes réfractaires au travail », avant d'être des filous montant des coups foireux en bande dessinée plus qu'en bande organisée. Le premier ouvrage compile des textes de Pouget et des articles de presse, recensant de nombreux exemples concrets. Le second resitue le sabotage dans la boîte à outils des militant·es, de la fin du XIXème siècle à la grande boucherie de 14-18. On le présente avant tout comme un savoir-faire décliné selon chaque métier, inventif, technique et rusé.

Cheminots, cochers, coiffeurs, terrassiers, télégraphistes, chacun sa version, simple et efficace. Cet ouvrage est une chronique pétaradante du sabotage, largement partagé comme stratégie commune après la répression des milieux anars par les « lois scélérates ». Ces lois clôturent la période de la propagande par le fait, qui était déjà une réponse aux lendemains de la Commune, sombres et frustrants. Le sabotage est d'ailleurs pensé comme un chaînon manquant entre la propagande par le fait et la grève : « ni tout à fait violent, ni tout à fait passif ». Le maniement de « matières explosives » reporte sur les machines leur capacité destructrice. Ces initiatives individuelles et discrètes servent ainsi l'action collective. Le sabotage adopte une variété d'actions de faible intensité, « conversion de la violence en guerre d'usure ». Comme la « rupture d'anévrisme dans un corps humain ».

D'abord traîner les pieds. Le « go canny » britannique suit le principe « à mauvaise paie, mauvais travail » adopté par la CGT en 1897. Trimer mal, moins, s'attaquer à la productivité. Oublier de signaler des accidents, tarder à réparer. Limaille, poudre d'émeri trébuchent dans les engrenages. On peut aussi renseigner les clients sur les fraudes du patron, ou servir double ration dans les bistrots. Faire masse devant les rayons d'un grand magasin rend toute vente impossible et met la pression sur les grands magasins fermant tard le dimanche. En 1893 et en 1902, les ouvriers coiffeurs pratiquent le « badigeonnage », balançant des œufs remplis d'acide ou de merde sur les devantures des patrons refusant de réduire leurs horaires d'ouverture. On cimente déjà les serrures, on goudronne les enseignes. Les bureaux de placement des intermédiaires véreux ? Saccagés en manif sauvage, quand la dynamite noc-



turne ne les fait pas voler en éclats. Les fours à pain enduits de pétrole ou de matières odorantes rendent impossible le remplacement par des jaunes ou des soldats réquisitionnés. Le chantier du métro parisien est ponctué de sabotages : un robinet ouvert en fin de journée trempe les sacs de ciment. Des barges approvisionnant le chantier en sable sont coulées en Seine, les wagonnets et rails mis hors service.

L'art de la panne volontaire et du ravage ponctuel migre de l'entreprise vers les points névralgiques de la bourgeoisie, réseaux électriques et voies ferrées. Tout l'art de péter les câbles. Des profits entravés par les grèves du zèle ou les coups de cisaille, on passe au dérèglement de la logistique ferroviaire, électrique, pour entraver la mobilisation militaire programmée avant 1914.

Deux livres de lectures foisonnant de combativité ouvrière. Ravigotant et toujours actuel. •

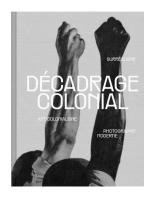
Nico, SINR 44

1. Le deuxième tome, de 1918 à nos jours, est prévu pour septembre prochain.

L'art en noir et blanc

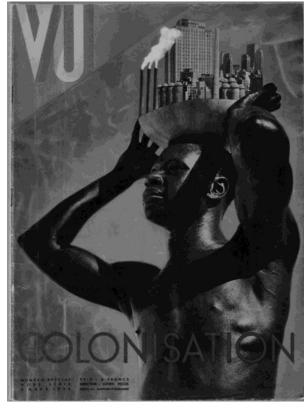


L'art dit colon, Alain Weill, Albin Michel, 223 p., 39€



Décadrage colonial, collectif, Textuel, 192 p., 45€ (1).

a question de l'art volé dans l'ancien empire colonial revient en force avec les questions des restitutions, concédées à contrecœur par les musées et gouvernements blancs occidentaux. À côté des pièces rituelles et spirituelles sensibles, pillées et aujourd'hui revendiquées par les États africains, le marché de l'art prospère comme toujours. Marchands d'art et galeristes parlent de « moissons », un euphémisme pour pillage. Ils évoquent même une sous-catégorie, l'« art colon », composé de statuettes et masques du XIXe et début XXe, certaines portant même le casque colonial des maîtres. Ironie, défiance, allégeance? La question n'est pas tranchée : représentation à la manière



Photomontage d'Alexandre Liberman en couverture de VU, numéro spécial hors-série, 3 mars 1934, 37x27cm. Partie de l'exposition Décadrage Colonial.

locale ou caricature? Il s'agirait d'un art de « résistance », démarqué du statuaire de boutiques de souvenirs d'aéroport et autres objets touristiques. Les artefacts de l'« art colon » se revendiquent comme un pan de la production populaire africaine, renouvelée, actualisée, pour son propre public local. Leur récupération par les marchands et amateurs fortunés ne les dénature pas moins

L'« art nègre » en vogue parmi les artistes parisiens du début du XXe est dénoncé par les surréalistes. Appuyés par le Parti communiste, ils appellent en 1925 à l'« évacuation immédiate des colonies » en soutien aux « peuples coloniaux alliés du prolétariat mondial ». Ils tractent pour boycotter l'expo coloniale de 1931 et évoquent le « brigandage colonial » sans toutefois échapper à une certaine esthétisation du corps noir nu, proche du cliché du sauvage érotisé. Certains surréalistes se font absorber par le marché de l'art, voire par le commerce

prédateur d'art nègre ou océanien, usurpé par les colonisateurs. Dans l'entre-deux guerres, la photo coloniale s'affirme suprémaciste, sexiste, exploitant un exotisme pour Blancs bourré de stéréotypes (essentialisation, fantasmes de cannibalisme, « magie noire », Joséphine Baker vue comme un « bel animal »...) capable d'encourager le tourisme sexuel. Rares sont les voix discordantes qui contribuent à décoloniser les regards et à désoccidentaliser la vision francaise d'un universel ethnocentré. C'est vrai que tout ce qui ramène l'art dans la catégorie « marché » s'ancre aux antipodes de l'émancipation. Évoqués pour ce « décadrage colonial », l'afro-américain Claude McKay, les antillaises Suzanne Césaire et Jane Nardal et le guyanais Léon-Gontran Damas mériteraient plus de place que les artistes enchaînant les poncifs.

Nico, SINR 44

1.Catalogue d'une expo à Beaubourg, jusqu'à fin février.

LE SILENCE,

> C'EST NON.

PEUT-ÊTRE,

C'EST NON.

DEMAIN,

C'EST NON.

SI C'EST PAS OUI, 7 C'EST NON.

NON C'EST NON

AUTRAVAIL COMME DANS LA VIE

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL